

Communiqué de presse

24 JANVIER 2024

Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : lancement d'un appel à projets portant sur la prévention des violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de son programme d'actions, et fidèle à sa volonté de favoriser les échanges entre employeurs en vue d'élaborer des documents de référence au bénéfice de tous, le FNP de la CNRACL lance un nouvel appel à projets portant sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. Cet appel à projets, ouvert à tout employeur immatriculé à la CNRACL souhaitant développer des actions de prévention dans ce domaine, vise à accompagner la réalisation d'un diagnostic approfondi des situations de travail ainsi que la recherche et la mise en œuvre des pistes d'actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

La durée de l'appel à projets est de 24 mois à compter de la date de notification au candidat.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **10 avril 2024**.

Le dossier de candidature est à compléter et à transmettre dans le délai prévu à l'adresse électronique suivante : demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Accéder à [l'ensemble des éléments relatifs à cet appel à projets et à sa publicité](#)
[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

À propos de la CNRACL

« La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 22,7 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 42 000 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,5 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>).

Contact presse :

Cyril Parodi - Responsable communication
Mobile : 06 86 22 15 24
cyril.parodi@caissedesdepots.fr